

DOSSIER D'ENREGISTREMENT

GEBETEX TRI NORMANDIE



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
USINE DE TRI DE TEXTILES

PJ11 : CAPACITES TECHNIQUES ET
FINANCIERES

Référence	A2201.023	Réalisé par
Version	2	 1690 rue Aristide Briand - 76650 PETIT COURONNE Tél. : 02 35 68 87 64 - contact@securit-ingenierie.com www.securit-ingenierie.com
Date	Le 03/03/2023	
Rédacteur	H Morin	
Nb de pages	6	

SOMMAIRE

1	HISTORIQUE DE LA SOCIETE.....	3
2	LE GROUPE GEBETEX	3
3	CAPACITES TECHNIQUES	4
4	CAPACITES FINANCIERES.....	5
5	GARANTIES FINANCIERES	6

A2201.023	PJ11 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	Dossier d'Enregistrement
		Page 2/6

1 HISTORIQUE DE LA SOCIETE

GEBETEX TRI NORMANDIE est une entreprise Franco-Hollandaise née de l'alliance entre les fondateurs de GEBETEX (Georges BOURGEOIS) et le groupe Hollandais BOER en 1950.

Depuis 2005, et avec plus de 40 ans d'expérience, GEBETEX met à disposition des associations « caritatives » et des structures d'insertion des moyens gratuits pour mieux collecter, entreposer et expédier tous les vêtements, textiles et produits associés.

GEBETEX achète ces vêtements selon un prix déterminé à l'avance et propose ainsi de nouveaux financements à ces associations pour leurs actions sociales et humanitaires. Depuis sa création, GEBETEX a versé plus de 6 millions d'euros.

Ces textiles sont ensuite expédiés en priorité vers l'usine de tri actuelle située à Vernon – GEBETEX TRI Normandie pour être réutilisés et recyclés.

Cette usine de tri de textile a été ouverte en janvier 2016. Elle est capable d'absorber 20 tonnes par jour. Elle emploie actuellement 20 personnes en C.D.I. et à temps plein.

Le reste des textiles est envoyé exclusivement dans des entreprises d'Europe de l'ouest sélectionnées pour leur solidité financière, leur capacité d'écoulement toute l'année, leur traçabilité et leur éthique commerciale notamment en ce qui concerne l'exportation.

Adossée à un groupe européen leader dans ce secteur (BOER), GEBETEX est au cœur d'un réseau mettant en valeur le recyclage, l'emploi et le développement durable.

Situées au cœur de la Normandie à Vernon dans l'Eure, les entreprises du groupe GEBETEX sont aux portes de Paris pour une distribution et une collecte optimale.

2 LE GROUPE GEBETEX

Le groupe GEBETEX est composé de deux entités, **GEBETEX Collecte** et **GEBETEX TRI Normandie**, co-gérées par M. Jean-Mayeul BOURGEOIS et M. Paul-Antoine BOURGEOIS.



GEBETEX Collecte se veut actif dans la sensibilisation du public et la promotion d'une action citoyenne : la collecte des biens de consommation usagés, dont les textiles, a un impact environnemental majeur. Leur recyclage est d'une importance cruciale pour notre planète. Tout en participant aux réunions d'information, elle met à disposition différents supports de communication pour promouvoir la collecte et le recyclage des textiles auprès des particuliers, avec, et au profit des associations caritatives et des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Une relation gagnante qui profite donc à tout le monde.

GEBETEX TRI NORMANDIE est un centre de tri agréé actuellement situé à Vernon (Département de l'Eure).

C'est donc aux portes de Paris et ce pour une distribution optimale que nous trions les arrivages via la société mère GEBETEX COLLECTE. C'est un centre agréé par l'éco-organisme ECO TLC.GEBETEX TRI NORMANDIE tri 20 tonnes de textile par jour actuellement.

Le groupe GEBETEX est également composé du groupe Boer situé au Pays-Bas (actionnaire minoritaire à 49,9%) et permet un appui technique et financier.

Boer Group est une organisation internationale de recyclage de textiles avec des sociétés de collecte et de tri des textiles et des chaussures usagés. L'entreprise familiale a démarré il y a plus de 100 ans en collectant du papier, du métal et des textiles et a finalement continué avec des textiles uniquement.

Les sociétés du groupe Boer sont situées aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne.

Le groupe BOER a déjà 6 sites identiques au projet GEBETEX TRI NORMANDIE :

- Evadam N.V (60 000 Kg / jour) ;
- Marbo Used Clothing (55 000 Kg / jour) ;
- Euro used clothing (50 000 Kg / jour) ;
- Gebotex (90 000 Kg / jour) ;
- Texrade (50 000 Kg / jour) ;
- Alta-West (40 000 Kg / jour).

3 CAPACITES TECHNIQUES

GEBETEX emploie actuellement 20 personnes en C.D.I. et à temps plein sur son site de Vernon.

Sur le projet de la nouvelle usine de GEBETEX TRI NORMANDIE de Saint-Aubin-sur-Gaillon (27) seront employés **48 salariés**, répartis de la façon suivante :

	Femmes	Hommes
- Ouvriers / Employés	36	8
- Techniciens / Maîtrise	1	1
- Cadres	0	2
TOTAL	37	11

Tableau 1 : Répartition des effectifs

A2201.023	PJ11 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	Dossier d'Enregistrement
		Page 4/6

4 CAPACITES FINANCIERES

Le tableau ci-dessous présente les capacités financières de GEBETEX TRI Normandie, sur les dernières années.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Chiffre d'affaires H.T. dont C.A. export	1868595 1542310	2005239 1489533	1933370 1775535
Valeur ajoutée	221062	316293	571905
Excédent brut d'exploitation	53869	184379	506685
Résultat courant avant I.S.	-18625	96764	351885
Résultat net	2225	128807	320153
Capacité d'autofinancement	43858	178761	373545

Tableau 2 : Comptes de résultat GEBETEX TRI NORMANDIE en €

Les 3 derniers bilans et le KBIS de la société figurent en annexe.

5 GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières concernent les installations soumises à autorisation au titre de l'article L.512-2 et les installations de transit, regroupement, tri ou traitement de déchets soumises à autorisation simplifiée au titre de l'article L. 512-7, susceptibles, en raison de la nature et de la quantité des produits et déchets détenus, d'être à l'origine de pollutions importantes des sols ou des eaux.

La liste de ces installations (rubriques et seuils éventuels concernés) est annexée dans deux annexes à l'arrêté du 31 mai 2012.

Les installations devant commencer à constituer leurs garanties financières à partir du 1^{er} juillet 2012 regroupent des installations qui relèvent de la directive IED, les installations de traitement de déchets ou les installations, dont le retour d'expérience incite à une plus grande vigilance.

Les installations ne devant commencer à constituer leurs garanties financières qu'à partir du 1^{er} juillet 2017 sont également susceptibles, en raison de la nature et de la quantité des produits et déchets détenus, d'être à l'origine de pollutions importantes des sols ou des eaux, mais ces pollutions sont moins significatives que les premières.

L'établissement étant classé sous le régime de l'enregistrement et correspondant à une activité de regroupement, tri ou traitement de déchets, **celui-ci est concerné par la constitution de garanties financières.**

Le calcul des garanties financières et les modalités de constitutions de ces garanties le cas échéant, seront fournis ultérieurement.

A2201.023	PJ11 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	Dossier d'Enregistrement
		Page 6/6

ANNEXE 1 : EXTRAIT KBIS

A2201.023	PJ11 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	Dossier d'Enregistrement
		Annexes



N° de gestion 2015B00696

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 14 mars 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	813 156 874 R.C.S. Evreux
<i>Date d'immatriculation</i>	21/08/2015
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	GEBETEX TRI NORMANDIE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	6 Route de Chambray 27200 Vernon
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 21/08/2114
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	BOURGEOIS Paul-Antoine
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/09/1977 à Paris 13e Arrondissement (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	15 Rue Jean de la Varenne Bretteville l'Orgueilleuse 14740 Thue et Mue

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	BOURGEOIS Jean-Mayeul
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/08/1981 à Vernon (27)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	94 Rue du Sapeur Pompier 67230 Kogenheim

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	6 Route de Chambray 27200 Vernon
<i>Nom commercial</i>	GEBETEX TRI NORMANDIE
<i>Enseigne</i>	GEBETEX TRI NORMANDIE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes activités d'achat, vente, tri et transformation de tous produits textiles, de friperies, de maroquinerie et plus généralement liés à l'équipement de la personne ainsi que tous objets, articles ou accessoires et objets s'y rapportant, en conformité de la réglementation en vigueur, et plus largement toutes activités en ces domaines
<i>Date de commencement d'activité</i>	21/07/2015
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 2 : DERNIERS BILANS

A2201.023	PJ11 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	Dossier d'Enregistrement
		Annexes

N° de Dossier : 951544

En Euro

Morteveille 14 rue Bernard Vanier 14000 CAEN

S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE

6 ROUTE DE CHAMBRAY
27200 VERNON

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2021

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
2700701	315034	18	RM	651
N° Siret		81315687400014		

CONTRÔLES DE COHÉRENCE

Réal Normal B.I.C (Liasse 2050)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Edition du 22/03/2022 - 10:56

Collaborateur : COMPT

Comptable

Visa du superviseur :

Visa du responsable du dossier :

Contrôles

Contrôles

N /
A

Observations

corrects

en anomalie

A - contrôles

A-16- Présence d'écritures non validées sur l'exercice

Oui



B - Numéro de Siret

C - Code APE

D - Déclaration n°2065

E - Bilan - Actif - n°2050

F - Bilan - Passif - n°2051

G - Compte de résultat de l'exercice - n°2052

H - Compte de résultat de l'exercice (suite) - n°2053

I - Immobilisations - n°2054

J - Amortissements - n°2055

K - Provisions inscrites au bilan - n°2056

L - Etat des éch. des créances et dettes - n°2057

M - Détermination du résultat fiscal - n°2058-A

N - Déficit, indemnités pour congés à payer - n°2058-B

O - Tableau d'affectation du résultat - n°2058-C

P - Détermination des plus et moins-values - n°2059-A

R - Affectation des + values à long terme - n°2059-D

S - Détermination de la valeur ajoutée - n°2059-E

T - Composition du capital social - 2059 F

U - Filiales et participations - 2059 G

V - Etat de suivi des + values en sursis d'imposition (151 octies)

Y - Annexe DEI - immobilisations - ANXDEII

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE 6 ROUTE DE CHAMBRAY 27200 VERNON	Adresse du siège social :
SIRET : 8 1 3 1 5 6 8 7 4 0 0 0 1 4	Mél :
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	21/07/15
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepré) <input type="checkbox"/> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	504 942	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formule n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse : <input type="text"/> N° : <input type="text"/>
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse : <input type="text"/> N° : <input type="text"/>

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.	

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Morteveille Jérôme 14 rue Bernard Vanier 14000 CAEN			
Tél :	Tél :		
OGA/OMGA	Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date : 22/03/22 Lieu : VERNON	
		Qualité et nom du signataire : PAUL ANTOINE BOURGEOIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Signature	
Examens de conformité fiscale (ECF) <input checked="" type="checkbox"/> prestataire :		Morteveille 14 rue Bernard Vanier 14000 CAEN	

Désignation de l'entreprise : <u>S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>6 ROUTE DE CHAMBRAY 27200 VERNON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 1 3 1 5 6 8 7 4 0 0 0 1 4</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 557		
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	45 234		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	346 328		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 421		
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	22 093		
TOTAL (II)		BJ	BK	435 632		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	8 573	BM	8 573
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	140 560	BU	140 560
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	840	BW	840
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	648 250	BY	56 420
		Autres créances (3)	BZ	543 892	CA	543 892
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 058 409	CG	1 058 409	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 829	CI	30 829	
	TOTAL (III)	CJ	2 431 354	CK	56 420	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 866 986	1A	439 550	2 427 436
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5 000.....)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	325 487	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	372 536	
	Subventions d'investissement			DJ	800 000	
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	1 503 523		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	200	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	558 816	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	209 016	
	Dettes fiscales et sociales			DY	123 153	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 512	
Compte régul.	Autres dettes			EA	31 216	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	923 913		
Ecart de conversion passif *			ED	TOTAL (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 427 436		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	923 913	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	200	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 406 605	FB		FC	2 406 605	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	178 875	FH		FI	178 875
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 585 479	FK		FL	2 585 479	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	494 847	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 987	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	345	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 083 659
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 597 404	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	44 363	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	60 350	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	119	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	344 554	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 934	
	Salaires et traitements *					FY	392 313	
	Charges sociales (10)					FZ	62 976	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	18 545
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	36 420
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	899	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 567 877
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	515 782	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 764	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	11 764	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-11 764	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	504 018	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 2 332	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 2 332	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 4	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI 2 328	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK 133 810	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 3 085 991	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 2 713 455	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN 372 536	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières	HY
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *	HP
			{ - Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 2 987
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5) A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES DE RETARD		4		
SUBV. INVEST. 131 700 SUBV. INVEST. 131 700			2 332	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE						Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	8 557	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants	M1		KM	45 234	KN		KO			
		Installations gales, agencts*, aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	343 968	KT		KU	2 360			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX		
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	12 484	LC		LD	936	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	401 686	LO		LP	3 296		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	22 093	1U		1V			
	TOTAL IV						LQ	22 093	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	432 336	ØH		ØJ	3 296			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
						1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	8 557	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	45 234	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	346 328	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	13 421	MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG		NH	404 983	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						1J		2E		2F	22 093	2G	
	TOTAL IV						1J		NJ		NK	22 093	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK		ØL	435 632	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/12/2021						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....				-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG			PH	
			8 557									8 557	
Terrains			PI			PJ			PK			PL	
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ	
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC	
			320 995			13 604						334 599	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF			QG	
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT	
			12 200			418						12 618	
TOTAL III			QU			QV			QW			QX	
			356 028			18 545						374 573	
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN			ØP			ØQ			ØR	
			364 585			18 545						383 130	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM					NO		
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	20 000	6U	36 420	6V	56 420	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	20 000	TY	36 420	TZ	UA	56 420
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	20 000	UB	36 420	UC	UD	56 420
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	36 420	UF			
			UG		UH			
			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	22 093	UV		UW	22 093			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	87 736		87 736					
	Autres créances clients		UX	560 514		560 514					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 552		12 552				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	128 630		128 630				
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	402 710		402 710						
Charges constatées d'avance		VS	30 829		30 829						
TOTAUX		VT	1 245 063	VU	1 222 971	VV	22 093				
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	200		200					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	209 016		209 016						
Personnel et comptes rattachés		8C	12 230		12 230						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 894		26 894						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	72 430		72 430					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 203		10 203					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 396		1 396					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 512		1 512						
Groupe et associés (2)		VI	558 816		558 816						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	31 216		31 216						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	923 913	VZ	923 913						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD											

Désignation de l'entreprise : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMAN		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
								WA 372 536		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW 4	
	Amendes et pénalités		WJ	4 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7 133 810		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
									WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR 506 350		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WW
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								WZ	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*								XA	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5	XB
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 <i>tridécies</i>)		PA	I6
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdécies</i>)		XC	WZ
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 <i>septidécies</i>)		PB		XA	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								XY		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	1 408		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					ZJ	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH 1 408		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	504 942				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	504 942	XO	

Désignation de l'entreprise		S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	13 968
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓	↓	
			ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE</u>												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	320 153		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I			ØF	320 153		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZH	320 153			
							TOTAL II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	43 485			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	129 956			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	48 999			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	34 542			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	500		ST	87 572			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	344 554			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	3 725			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	6 209			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	9 934			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	496 031			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	367 483			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)								ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1,17 %			
	- Numéro de centre agréé *			XP						ZR			
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE

Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/01/2021.....		et clos le :31/12/2021.....	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	23
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 585 479
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 585 479
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	345
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	494 847
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	495 192
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 682 010
Variation négative des stocks		OQ	44 482
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	221 178
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	727
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	899
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 949 295
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	1 131 376
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 131 376
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 585 479
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	23
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 1 3 1 5 6 8 7 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.a.r.l. GEBETEX TRI NORMANDIE

ADRESSE (voie)

6 ROUTE DE CHAMBRAY

CODE POSTAL

27200

VILLE

VERNON

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

GEBETEX COLLECTE

N° SIREN (si société établie en France)

482941655

% de détention

100,000

Nb de parts ou actions

500,00

Adresse :

N°

6

Voie

ROUTE DE CHAMBRAY

Code Postal

27200

Commune

VERNON

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

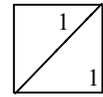
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
Déduction exceptionnelle investissement (immobilisations)		1 408
	TOTAL	1 408

Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement - Immobilisations

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Immobilisations			Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement						
N° de compte N° d'ordre - Subd.	Libellé Dt. cession	Val. d'origine Dt. acquisit.	Durée Dt. d'amort.	Mt d'origine Taux DEI	Mt antérieur	Mt DEI début	Mt de l'exercice	Mt fin de l'exercice	
21540000 9	40 BACS DE STOCKAGE	13 670 04/01/16	5,00 01/01/16	5 468 40	5 453	15	15	0	
21540000 10	40 CHARIOTS DE TRI	17 720 04/01/16	5,00 01/01/16	7 088 40	7 069	19	19	0	
21540000 17	30 CHARIOTS TRI	11 240 22/02/16	5,00 01/02/16	4 496 40	4 410	86	86	0	
21540000 19	ASSEMBLAGE 30 CHARIOTS D	1 000 09/03/16	5,00 01/03/16	400 40	386	14	14	0	
21540000 20	20 ETAGERES STOCKAGE	13 000 29/11/16	5,00 01/11/16	5 200 40	4 333	867	867	0	
21540000 21	10 CHARIOTS PETIT SAC	1 300 29/11/16	5,00 01/11/16	520 40	433	87	87	0	
21540000 22	15 CHARIOTS GRAND SAC	2 250 29/11/16	5,00 01/11/16	900 40	750	150	150	0	
21540000 24	CHARIOT ELEVATEUR RX 60	45 390 28/01/16	5,00 01/01/16	18 156 40	18 106	50	50	0	
21540000 25	20 CHARIOTS GRAND SAC	2 200 22/02/16	5,00 01/02/16	880 40	863	17	17	0	
21540000 26	20 CHARIOTS PETIT SAC	2 000 22/02/16	5,00 01/02/16	800 40	785	15	15	0	
21540000 27	CONTENEUR 40 HIGH CUBE	1 920 25/03/16	5,00 01/03/16	768 40	741	27	27	0	
21540000 28	MACHINE A COUDRE DAIMO	1 010 20/10/16	5,00 01/10/16	404 40	343	61	61	0	

Total des immobilisations à la DEI
Total des immobilisations hors cession à la DEI

45 080	43 672	1 408	1 408	0
45 080	43 672	1 408	1 408	0